

Rapide compte rendu de la réunion du Conseil Académique Consultatif de la Formation Continue du 14 mai 2008

Voici quelques mots concernant le CACFC qui s'est déroulé ce matin.

La FSU était représentée par Guy Friadt, Dominique Pienne, Patrick Polynice, Catherine Bas, Bernard Guéant et Hervé Le Fiblec (trois titulaires absents non supplés).

La FSU a été la seule organisation syndicale à faire une déclaration liminaire (ci-dessous), dont les questionnements ont servi de base aux débats.

Nous avons pu constater des points de convergence avec le DAFCO sur des orientations importantes :

- Un lien fort entre formation initiale et formation continue
- Un pilotage académique plus marqué (même si le DAFCO estime que les choses ont déjà bien évolué) des GrEta
- Une approche synergique FI/GrEta/FC supérieur
- Ne pas se positionner uniquement en réponse aux appels d'offre, mais dans une démarche de création d'une offre publique de formation continue.

Nous avons cependant souligné que cette vision ambitieuse de la FCA publique se heurtait à la réalité des moyens dégagés :

- réduction de moitié des postes gagés en GrEta en quatre ans, ce qui fait que 40% des heures de formation sont des HS et que l'essentiel des formateurs sont des contractuels sans perspective réelle de titularisation ;
- l'absence de tout moyen dégagé par le ministère pour les missions de FCA, avec des difficultés à venir pour trouver des enseignants de FI pour intervenir en FC compte tenu de la politique de développement des HS qui va encore plus « charger la barque » des collègues, comme c'est déjà le cas des CO-Psy dans les CIO devenus PCR de la VAE.

L'argument principal de l'administration, à savoir le surcoût important des postes gagés suite à l'évolution de la réglementation, cache mal la contradiction qui consiste à mettre en avant le niveau de qualification potentiel des formateurs (certifiés, PLP, agrégés), et faire assurer la majorité des heures par des contractuels, sans compter que le lien FI/FC est ainsi quasi nul.

Le DAFCO a par ailleurs insisté sur la nécessité d'une réflexion sur l'exercice en temps partagé FI/FC (sur des postes gagés fractionnés), ce à quoi nous avons répondu qu'il fallait que cette modalité d'exercice qui peut être intéressante soit effectivement mise à l'étude.

Enfin, l'administration a fait amende honorable sur la mise en place d'un groupe de travail « stratégique », décidée l'an dernier et remise à plus tard, arguant du changement de recteur et de l'instabilité de la situation (ANI du 11 janvier 2008, rapport Carle, projet de refonte de la Formation professionnelle...). **Ce groupe de travail se réunira de fait le 1er Juillet 2008. La FSU y sera présente.**



Conseil Académique Consultatif de la Formation Continue

Séance du 14 mai 2008

La FSU rappelle, à l'occasion de ce CACFC, son attachement à un service public de formation continue des adultes de qualité, particulièrement nécessaire dans notre région marquée par une sous-qualification nette de sa population salariée, et des difficultés à faire accéder tous les jeunes au niveau de formation et de qualification auquel ils pourraient prétendre.

De ce point de vue, la FSU ne peut qu'exprimer une certaine inquiétude quant à la situation actuelle, et aux perspectives d'avenir, et ce dans plusieurs domaines.

Tout d'abord le développement de la précarité des personnels de la FCA. La chute brutale du nombre des postes gagés, tant enseignants qu'administratifs, ne s'est pas interrompue en 2007 et parallèlement, le nombre des précaires s'est accru, et plus particulièrement encore dans le cadre de CDD et de temps partiels. La FSU considère que ces collègues, actuellement privés pour la plupart de toute perspective de stabilisation pérenne, y compris pour ceux qui relevaient auparavant du concours CPIF, doivent pouvoir bénéficier d'un statut et accéder à la titularisation dans un corps de la fonction publique.

Au-delà des questions de conditions de travail, cette situation pose le problème du lien entre la FCA et la formation initiale. La FSU considère que la force et l'originalité de la FCA publique dans ce domaine désormais concurrentiel réside justement dans le lien fort qu'elle devrait pouvoir conserver avec la formation initiale. Ce lien ne peut se limiter aux structures et à l'encadrement, au risque, d'ailleurs, de maintenir la FCA dans un domaine particulier et déconnecté du reste de l'Education nationale. La FCA est trop souvent perçue comme un « supplément d'âme », voire de traitement, et non comme une partie intégrante de la formation professionnelle publique.

Ainsi, si on ne peut que regretter l'abandon au début des années 90, de toute réelle ambition pour la FCA publique, marquée encore en 2007 par le fait que, malgré un net regain du chiffre d'affaire des GrEta, celui-ci est très loin des niveaux atteints avant 1993, la FSU estime qu'il est nécessaire de rompre avec une logique qui individualise de plus en plus l'activité de chaque GrEta, la faisant reposer sur celle de ses personnels, notamment les CFC, sur le marché local de la formation continue, et sur la commande publique. Si l'éducation nationale n'est plus maître d'oeuvre de la formation professionnelle continue, au risque d'ailleurs de voir celle-ci se limiter à une fonction d'insertion et n'être qu'un palliatif aux difficultés sociales rencontrées par certaines catégories de population, il est cependant nécessaire qu'elle pense et propose une vision ambitieuse et inspirée de l'intérêt général pour la FCA.

La FSU estime nécessaire un pilotage académique plus fort du réseau des GrEta, ce qui suppose un véritable plan académique de développement qui soit construit et discuté comme élément d'une politique globale de formation, qui doit anticiper les évolutions à venir de la formation continue, et notamment les effets du droit individuel à la formation.

Le CACFC, qui n'est malheureusement aujourd'hui encore, qu'un lieu de constat, pourrait devenir, si l'autorité académique le veut bien, le lieu d'élaboration et d'évaluation d'une telle politique. C'est en tout cas le souhait de la FSU, qui s'interroge sur ce qu'il est advenu des groupes de travail dont la constitution avait été décidée l'an passé à la même époque, et dont nous n'avons eu aucune nouvelle.